N°3 / 19 février 2026

WESTERN ARC

LIBERTÉ D'EXPRESSION

USA / UE : deux philosophies du "free speech"

Une divergence ontologique, à remettre en débat.

Institut Transatlantique pour le Renouveau Occidental

Introduction

Le bras de fer USA vs UE sur la liberté d'expression dépasse largement les enjeux techniques ou commerciaux. Il révèle un fossé ontologique et temporel entre deux conceptions irréconciliables de la liberté d'expression, ancrées dans des visions radicalement divergentes de l'histoire et du progrès humain. D'un côté, la tradition américaine, héritière du pragmatisme et du libéralisme classique, conçoit la liberté d'expression comme un marché libre des idées – un processus auto-transcendant, expérimental et sans fin prédéterminée.

De l'autre, l'approche européenne, imprégnée de l'idéalisme continental, pose la liberté comme un équilibre à réaliser au sein d'une communauté éthique, dans une histoire linéaire et téléologique orientée vers la maturation d'un bien collectif supérieur (dignité humaine, démocratie « mature », cohésion sociale protégée contre les « régressions »).

La conception américaine de la liberté d'expression

La conception américaine s'inscrit dans une philosophie du temps ouverte et pragmatique. Influencée par le darwinisme social, le pragmatisme de Peirce, James et Dewey, ainsi que par la notion hayekienne de connaissance dispersée, elle voit l'histoire non comme une marche dialectique vers un absolu, mais comme un flux évolutif, auto-correctif et imprévisible. Le « marketplace of ideas », formulé par Oliver Wendell Holmes Jr. dans sa fameuse dissidence d'Abrams v. United States (1919), n'est pas un idéal statique : c'est un mécanisme vivant où les opinions, même fausses ou extrêmes, se confrontent librement, permettant à la vérité d'émerger par sélection naturelle intellectuelle.

Toute intervention étatique corrective – qu'elle vienne d'un régulateur national ou supranational – est perçue comme une entrave à cette transcendance spontanée, risquant de figer le processus historique dans une orthodoxie imposée. Dans cette optique, la liberté négative (Isaiah Berlin) reste le rempart ultime : absence d'interférence, confiance dans la résilience individuelle et collective face au chaos apparent du débat ouvert.

L'administration Trump, en défendant X et en sanctionnant Breton, prolonge cette vision : la régulation européenne n'est pas une simple divergence normative, mais une menace existentialiste contre l'ouverture même du progrès américain.

La conception européenne de la liberté d'expression

À l'inverse, la conception européenne, profondément marquée par l'idéalisme allemand et le républicanisme continental, conçoit l'histoire comme une trajectoire linéaire et finalisée. De Hegel (Phénoménologie de l'Esprit, Leçons sur la philosophie de l'histoire) à Habermas (Théorie de l'agir communicationnel), elle postule un progrès dialectique de la conscience de la liberté, où l'État – ou l'instance supranationale – joue le rôle d'accoucheur rationnel.

La liberté d'expression n'est plus un droit absolu de l'individu isolé, **mais un droit positif à équilibrer avec d'autres impératifs supérieurs** :

- dignité humaine (art. 1 de la Charte des droits fondamentaux),
- égalité,
- prévention des troubles à l'ordre démocratique.

Le DSA incarne cette téléologie : les algorithmes, amplificateurs asymétriques de haine, désinformation ou extrémisme, « truquent » le marché des idées ; il revient donc à une autorité éclairée (la Commission, experte et non élue directement) de corriger ces distortions pour réaliser la fin historique d'une démocratie apaisée et inclusive.

Cette vision holistique justifie l'intervention proactive : non pas pour censurer arbitrairement, mais pour guider l'histoire vers sa maturité, en protégeant la société contre ses propres « passions » régressives.

La conception américaine, pragmatique, individualiste et ouverte sur un avenir indéterminé, préserve la liberté authentique en misant sur la transcendance spontanée du débat ; la conception européenne, téléologique et holistique, dérive vers une mécanique bureaucratique paternaliste qui, au nom d'une fin collective prédéfinie, légitime une censure indirecte et supranationale.

Ce n'est pas une simple divergence culturelle : c'est un choc entre deux philosophies de l'histoire.

1. Les fondements philosophiques de la conception américaine : pragmatisme, liberté négative et histoire ouverte

La conception américaine de la liberté d'expression repose sur un socle philosophique distinct, forgé par la tradition libérale classique anglo-saxonne et enrichi par le pragmatisme du tournant du XXe siècle. Elle privilégie une liberté négative – au sens d'Isaiah Berlin – et conçoit l'histoire non comme une trajectoire dialectique orientée vers un absolu, mais comme un processus ouvert, expérimental et auto-transcendant, où le marché des idées joue le rôle d'un mécanisme évolutif sans fin prédéterminée.

1. Le marché des idées

Isaiah Berlin, dans son essai fondateur Two Concepts of Liberty (1958), distingue radicalement la liberté négative (« freedom from » : absence d'interférence externe arbitraire) de la liberté positive (« freedom to » : réalisation de soi dans un cadre collectif ou rationnel). La tradition américaine ancre fermement la liberté d'expression dans la première catégorie. Le Premier Amendement n'est pas conçu comme un outil pour « réaliser » une société idéale, mais comme un bouclier protégeant l'individu contre toute ingérence étatique dans le domaine des idées. Toute restriction, même bien intentionnée, est suspectée de paternalisme et de glissement autoritaire.

John Stuart Mill, dans On Liberty (1859), fournit l'argument épistémique décisif : la censure est toujours illégitime, car même une opinion fausse peut contenir une part de vérité, et la confrontation libre des idées est indispensable au progrès intellectuel et moral. Mill formule le harm principle : seule l'incitation directe à un dommage concret et imminent justifie une limitation. Cette logique culmine avec Oliver Wendell Holmes Jr. dans sa dissidence emblématique d'Abrams v. United States (1919) : « the best test of truth is the power of the thought to get itself accepted in the competition of the market ». Le « marketplace of ideas » n'est pas une métaphore poétique ; c'est un processus darwinien où les idées les plus robustes survivent par sélection naturelle intellectuelle, sans arbitre central.

2. Une conception pragmatique de l'histoire et du temps

Contrairement à la vision continentale, la philosophie américaine du temps et de l'histoire rejette toute téléologie. Influencée par le pragmatisme de Charles Sanders Peirce, William James et John Dewey, elle conçoit le progrès comme un flux évolutif, imprévisible et auto-correctif. Peirce voit la vérité comme ce vers quoi tend la communauté scientifique à long terme, mais sans fin absolue ni plan prédéterminé ; James insiste sur l'expérience comme critère ultime, où les idées se valident par leurs conséquences pratiques dans un monde contingent. Oliver Wendell Holmes Jr. incarne cette approche : le marketplace of ideas est un mécanisme vivant, expérimental, où la vérité n'est pas une essence à réaliser, mais un résultat émergent de la compétition libre.

L'histoire n'avance pas vers un « Esprit absolu » ou une démocratie « mature » ; elle se transcende elle-même par l'innovation, l'erreur et la correction spontanée. Friedrich Hayek, dans sa critique de la planification centrale (The Road to Serfdom, 1944, et surtout sa théorie de la connaissance dispersée), renforce cette vision : aucun centre – ni État, ni bureaucratie supranationale – ne peut posséder la connaissance totale nécessaire pour « guider » le progrès. Le marché (des biens comme des idées) est un ordre spontané qui s'auto-transcende, surpassant toute conception planifiée.

Ainsi, le temps américain est ouvert : pas de fin de l'histoire hégélienne ou fukuyamienne imposée, mais un perpétuel dépassement par trial and error. La liberté d'expression est la condition sine qua non de cette ouverture : interférer avec le marché des idées, c'est figer le processus historique, risquer la stagnation ou l'orthodoxie imposée.

3. **Méfiance ontologique envers l'État**

Cette philosophie s'enracine dans la méfiance fondatrice envers le pouvoir central, héritée de Locke et des Pères fondateurs : l'État est un mal nécessaire, jamais un guide moral ou historique. Ronald Dworkin, dans une veine libérale américaine contemporaine, insiste sur le fait que la liberté d'expression est constitutive de la légitimité démocratique : exclure des voix, même extrêmes, mine la délibération authentique et la dignité individuelle.

L'optimisme est structurel : confiance dans la résilience humaine face au chaos du débat ouvert. Même les discours haineux ou désinformés sont tolérés, car ils seront réfutés par la concurrence des idées – non par une autorité corrective. L'administration Trump, en défendant X contre les régulations européennes (sanctions contre Breton en décembre 2025, riposte au DSA), prolonge cette logique : le DSA n'est pas une simple divergence normative, mais une menace contre l'ouverture même du progrès, une tentative étrangère de fermer le marché américain des idées.

En somme, la conception américaine est individualiste, sceptique envers tout pouvoir centralisateur, et optimiste quant à la capacité d'un espace ouvert à générer du vrai et du bien par un processus auto-transcendant. L'histoire y est un flux pragmatique sans telos fixe, où la liberté négative d'expression assure la perpétuelle transcendance du présent.

II. Les fondements philosophiques de la conception européenne

La conception européenne de la liberté d'expression s'inscrit dans une tradition philosophique continentale marquée par l'idéalisme allemand et le républicanisme post-guerre.

Elle privilégie une liberté positive – au sens d'Isaiah Berlin – équilibrée avec d'autres valeurs collectives, et conçoit l'histoire comme une trajectoire linéaire et finalisée vers la réalisation d'un bien commun supérieur : la dignité humaine pleinement reconnue, une démocratie « mature » protégée contre ses propres dérives.

2.1 Liberté positive et équilibre des droits

Isaiah Berlin, dans Two Concepts of Liberty (1958), met en garde contre la liberté positive (« freedom to » : capacité de se réaliser soi-même dans un cadre rationnel ou collectif), qui peut dégénérer en justification de la coercition au nom d'un « vrai self » supérieur. La tradition européenne, influencée par Kant et Hegel, embrasse pourtant cette forme de liberté : l'autonomie n'est pas celle de l'individu isolé, mais celle de la raison intégrée à une communauté éthique. La liberté d'expression (art. 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, art. 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE) est garantie, mais elle n'est jamais absolue ; elle doit s'harmoniser avec la dignité humaine (art. 1 de la Charte), l'égalité, la non-discrimination et la protection de l'ordre public démocratique.

Jürgen Habermas, dans Théorie de l'agir communicationnel (1981) et ses écrits ultérieurs sur la sphère publique, modernise cette approche : le discours rationnel idéal suppose une délibération non contrainte, mais les asymétries réelles (pouvoir économique des plateformes, amplification algorithmique des contenus extrêmes) « distordent » cette idéalité. L'État ou l'instance supranationale doit donc intervenir pour rétablir les conditions d'une communication authentique. Le DSA (Digital Services Act) traduit cette logique : les Very Large Online Platforms (VLOPs) comme X doivent évaluer et mitiger les « risques systémiques » (art. 34-35 DSA), y compris la diffusion de haine, de désinformation ou de contenus illicites amplifiés par les algorithmes. Cette régulation proactive n'est pas vue comme une atteinte à la liberté, mais comme une condition pour que la liberté positive – la capacité collective à délibérer rationnellement – puisse s'épanouir.

2.2 Conception téléologique de l'histoire et du temps

La philosophie européenne du temps et de l'histoire est profondément téléologique. G.W.F. Hegel en fournit le cadre canonique : dans la Phénoménologie de l'Esprit (1807) et les Leçons sur la philosophie de l'histoire (1837), l'histoire est un processus dialectique linéaire où l'Esprit (Geist) progresse vers la pleine conscience de la liberté. Chaque époque surmonte ses contradictions pour atteindre un stade supérieur ; la liberté individuelle se réalise dans l'État rationnel, incarnation de l'éthique collective. Le temps n'est pas un flux neutre ou contingent ; il est orienté vers une fin (telos) : la rationalisation complète du monde, la reconnaissance universelle de la dignité humaine.

Cette téléologie hégélienne imprègne la reconstruction européenne post-1945 et post-1989. La réaction aux totalitarismes (nazisme, stalinisme) renforce l'idée que la démocratie libérale doit être « protégée » contre ses ennemis internes : le négationnisme, la propagande haineuse, les discours extrémistes qui risquent de faire régresser l'histoire vers des stades barbares antérieurs. Les lois contre le négationnisme (Allemagne, France) ou contre l'incitation à la haine illustrent cette vigilance : la liberté d'expression cède face à la préservation du progrès historique acquis. Le DSA prolonge cette logique dans l'ère numérique : les algorithmes, en favorisant les contenus polarisants pour maximiser l'engagement, « truquent » le marché des idées et menacent la marche vers une démocratie inclusive et apaisée.

La Commission européenne, en imposant transparence, mitigation des risques et accès aux données pour les chercheurs (comme dans l'amende de 120 millions d'euros infligée à X en décembre 2025 pour opacité du blue checkmark, publicité et accès restreint aux données), agit comme un accoucheur rationnel de l'histoire : corriger les distortions pour aligner le présent sur sa trajectoire téléologique.

2.3 Holisme républicain et protection de la démocratie

Jeremy Waldron, dans ses écrits sur le hate speech (notamment The Harm in Hate Speech, 2012), incarne ce holisme républicain européen : les discours de haine ne sont pas de simples opinions ; ils portent atteinte à la dignité collective et excluent des groupes de la sphère publique, sapant ainsi les conditions de l'égalité civique.

La liberté d'expression doit donc être pondérée au nom d'une justice substantielle. Cette approche justifie l'intervention proactive : non pour censurer arbitrairement, mais pour protéger la cohésion sociale et empêcher que les asymétries numériques ne fassent dérailler le progrès historique.
L'enquête ouverte en janvier 2026 par la Commission sur Grok et les systèmes de recommandation de X (risques de diffusion de deepfakes sexuels manipulés, contenus illicites potentiellement constitutifs d'abus sexuels sur mineurs) illustre cette vigilance holistique : l'IA et les algorithmes ne sont pas neutres ; ils peuvent amplifier des régressions, et il revient à l'autorité publique de les encadrer pour préserver la dignité et l'ordre démocratique.

En somme, la conception européenne est holiste, confiante dans la raison planificatrice et orientée vers une fin collective. L'histoire y est une marche linéaire vers la réalisation de l'idéal rationnel ; la liberté d'expression, subordonnée à cette téléologie, justifie une régulation corrective pour guider le progrès et protéger la société contre ses propres excès. C'est précisément cette confiance en une fin prédéfinie et en un pouvoir centralisé qui, selon la critique libérale classique, ouvre la porte à un paternalisme bureaucratique dangereux.

III. Comparaison critique : Histoire ouverte versus histoire finalisée

Les deux conceptions de la liberté d'expression examinées précédemment ne se distinguent pas seulement par leur rapport à l'État ou à la régulation ; elles s'opposent fondamentalement sur la nature du temps historique et sur la manière dont le progrès humain s'y inscrit.

Cette divergence paradigmatique éclaire pourquoi le "clash transatlantique" autour du DSA n'est pas une simple querelle normative, mais un affrontement entre deux ontologies du devenir : l'une ouverte et pragmatique, l'autre linéaire et téléologique.

3.1 Divergences sur le temps et le progrès

La vision américaine s'ancre dans une philosophie du temps radicalement ouverte. Le processus historique y est conçu comme un flux pragmatique, auto-transcendant et sans telos fixe. Influencée par le darwinisme intellectuel et le pragmatisme (Peirce, James, Dewey), elle voit l'histoire comme une évolution contingente, faite de trial and error, où les idées – même les plus erronées ou provocantes – contribuent à une sélection naturelle de la vérité. Le « marketplace of ideas » de Holmes n'est pas un idéal statique : c'est un mécanisme vivant, émergent, qui se dépasse lui-même par la confrontation libre et imprévisible. Karl Popper, dans La Société ouverte et ses ennemis (1945), radicalise cette intuition en dénonçant l'« historicisme » – toute prétention à connaître la « loi » ou la « fin » de l'histoire – comme la source philosophique du totalitarisme. Pour Popper, la société ouverte repose sur la falsifiabilité, le doute permanent et l'absence de planification centrale ; le progrès advient par conjecture et réfutation, non par réalisation d'un plan préétabli.

À l'opposé, la conception européenne, héritière de l'idéalisme allemand, postule une histoire linéaire et téléologique. Hegel en est le grand architecte : dans les Leçons sur la philosophie de l'histoire, l'humanité progresse dialectiquement vers la pleine conscience de la liberté, l'Esprit absolu se réalisant à travers les institutions étatiques et les luttes historiques. Le temps n'est pas un flux neutre ; il est orienté vers une fin (telos) : la rationalisation complète du monde, la maturation de la dignité humaine et de la communauté éthique. Cette téléologie survit, sous des formes sécularisées, dans la tradition continentale post-guerre : la réaction aux totalitarismes renforce l'idée que la démocratie doit être « protégée » contre ses propres excès (haine, désinformation, populisme), car ces derniers représentent des régressions par rapport au stade supérieur atteint. Habermas, en modernisant cette veine, insiste sur la délibération rationnelle idéale comme horizon ; mais il accepte que l'État (ou la Commission européenne) corrige les « distortions » du discours public pour approcher cet idéal. Le DSA incarne cette logique : les algorithmes « truquent » le marché des idées en amplifiant les contenus toxiques ; il faut donc une intervention proactive pour réaligner le processus historique sur sa trajectoire vers une démocratie mature et inclusive.

3.2 Implications pour la liberté d'expression

Ces visions du temps génèrent des approches antithétiques de la liberté d'expression. Dans le paradigme américain, le marché libre des idées (Mill, Holmes) est le vecteur même de la transcendance historique : la vérité émerge spontanément de la compétition, sans besoin d'un guide rationnel. Toute régulation corrective – comme celle imposée par le DSA – est vue comme une tentative de figer le flux ouvert, de substituer une orthodoxie planifiée à l'évolution imprévisible. Hayek complète l'argument : la connaissance est dispersée ; aucun centre (ni Bruxelles, ni Washington) ne peut anticiper ou corriger les asymétries sans détruire la spontanéité créatrice.

Dans le paradigme européen, la liberté d'expression est subordonnée à la réalisation téléologique. La liberté positive (Berlin) permet de justifier des restrictions au nom du bien collectif supérieur : protéger la dignité, l'égalité et l'ordre démocratique contre les « passions » régressives amplifiées par les plateformes. Le DSA n'est pas perçu comme une censure, mais comme une accélération rationnelle du progrès historique : corriger les distortions algorithmiques pour que le discours public tende vers l'idéal habermassien de délibération non contrainte. Jeremy Waldron, dans sa défense de la régulation du hate speech, illustre ce holisme : l'expression n'est pas un droit absolu si elle sape la dignité collective et exclut des groupes de la sphère publique – car la démocratie « mature » exige une égalité substantielle, non formelle.

3.3 Risques de la conception européenne : paternalisme et fermeture historique

La téléologie continentale ouvre la porte à un paternalisme élitiste particulièrement dangereux. Qui définit la « fin » de l'histoire ? Qui décide ce qui constitue une « régression » (haine, désinformation, populisme) méritant correction ? Dans la pratique du DSA, ce sont des experts non élus de la Commission qui arbitrent, au nom d'une maturité démocratique abstraite. Cette mécanique rappelle les avertissements de Berlin contre la liberté positive : en prétendant « libérer » l'homme de ses illusions ou passions, elle justifie la coercition au nom d'un « vrai self » collectif. Popper va plus loin : l'historicisme hégélien, en postulant une direction inévitable du progrès, légitime l'ingénierie sociale centralisée – ici, la régulation algorithmique et la modération proactive.

Le contexte contemporain illustre le risque : l'amende de 120 millions d'euros contre X (décembre 2025) pour des violations de transparence (blue checkmark trompeur, opacité publicitaire, accès restreint aux données pour chercheurs), suivie d'enquêtes sur Grok et les systèmes de recommandation (janvier 2026), est dénoncée par le House Judiciary Committee (rapport de février 2026) comme une tentative de « censure globale » extraterritoriale. Pour les républicains américains, le DSA n'équilibre pas des droits ; il impose une fin historique européenne (démocratie apaisée, sans « spillovers » de discours extrêmes) sur un marché ouvert américain.

En conclusion de cette comparaison, la divergence n'est pas culturelle mais ontologique : l'américaine mise sur une histoire ouverte, auto-transcendante, où la liberté négative d'expression garantit le perpétuel dépassement ; l'européenne, prisonnière d'une téléologie linéaire, légitime une correction bureaucratique au nom d'une fin collective prédéfinie. Cette dernière approche, bien intentionnée, risque de clore l'histoire sur une orthodoxie planifiée – précisément ce que la tradition libérale classique, de Mill à Popper, a toujours combattu comme source de tyrannie douce.

Conclusion

Les deux conceptions de la liberté d'expression examinées dans cette note – l'américaine et l'européenne – ne sont pas de simples divergences réglementaires ou culturelles ; elles incarnent deux philosophies irréconciliables de l'homme, du temps et du progrès historique.

La vision américaine, ancrée dans le pragmatisme, le libéralisme classique et une ontologie du devenir ouverte, conçoit l'histoire comme un processus auto-transcendant, sans fin prédéterminée.

Le « marketplace of ideas », formulé par Holmes et nourri par Mill, Popper et Hayek, n'est pas un idéal à atteindre mais un mécanisme vivant : la vérité émerge de la compétition libre, imprévisible et contingente des opinions. Toute intervention corrective, même motivée par la dignité ou la cohésion sociale, est perçue comme une entrave à cette transcendance spontanée – un risque de figer le flux historique dans une orthodoxie planifiée.

Cette approche individualiste et sceptique envers le pouvoir central préserve la liberté négative comme condition sine qua non d'un progrès authentique, expérimental et résilient. C'est précisément cette ouverture qui permet à une société de se corriger elle-même, sans tuteur rationnel imposé d'en haut.

À l'opposé, la conception européenne, héritière de l'idéalisme continental et de la téléologie hégélienne, pose l'histoire comme une trajectoire linéaire et finalisée vers la réalisation d'un bien collectif supérieur : la dignité humaine pleinement reconnue, une démocratie « mature » protégée contre ses régressions. La liberté d'expression y est positive et équilibrée ; elle doit céder lorsque sa forme brute (amplifiée par les algorithmes) menace la marche dialectique du progrès. Le Digital Services Act, avec ses obligations de mitigation des risques systémiques, ses enquêtes sur les systèmes de recommandation et ses amendes extraterritoriales, incarne cette mécanique holistique : une bureaucratie supranationale, non directement élue, se pose en accoucheur rationnel de l'histoire, corrigeant les « distortions » pour aligner le présent sur sa fin téléologique. Bien intentionnée dans son principe, cette approche dérive inévitablement vers un paternalisme bureaucratique : qui, sinon une élite technocratique, définit ce qui constitue une « régression » méritant sanction ? Qui arbitre entre dignité collective et liberté individuelle quand les deux entrent en conflit ?

Références

Les références sont présentées selon le style Chicago (notes et bibliographie), couramment utilisé en philosophie et sciences politiques pour les travaux académiques de haut niveau. Elles incluent les éditions originales ou les plus influentes, avec des indications sur les traductions ou rééditions pertinentes lorsque nécessaire. Les œuvres sont classées par ordre alphabétique d'auteur.

Berlin, Isaiah.
Two Concepts of Liberty. Inaugural lecture delivered before the University of Oxford, 31 October 1958. Publié dans Four Essays on Liberty. Oxford: Oxford University Press, 1969. (Réédition élargie : Liberty, éd. Henry Hardy, Oxford University Press, 2002, pp. 166–217.)

Habermas, Jürgen.
The Theory of Communicative Action. Vol. 1: Reason and the Rationalization of Society. Trad. Thomas McCarthy. Boston: Beacon Press, 1984. (Original allemand : Theorie des kommunikativen Handelns, Suhrkamp, 1981.)
Vol. 2: Lifeworld and System: A Critique of Functionalist Reason. Trad. Thomas McCarthy. Boston: Beacon Press, 1987.

Hayek, Friedrich A.
The Road to Serfdom. Chicago: University of Chicago Press, 1944. (Édition critique : éd. Bruce Caldwell, University of Chicago Press, 2007.)

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich.
Lectures on the Philosophy of History [Vorlesungen über die Philosophie der Geschichte]. Trad. J. Sibree. London: George Bell and Sons, 1910. (Édition critique moderne : Introduction « Reason in History », éd. Johannes Hoffmeister, trad. H. B. Nisbet, Cambridge: Cambridge University Press, 1975 ; réédition 2012.)

Holmes, Oliver Wendell, Jr.
Dissidence dans Abrams v. United States, 250 U.S. 616 (1919), pp. 624–631. (Disponible dans les recueils de la Cour suprême des États-Unis ; texte intégral accessible via Justia ou Oyez.)

Mill, John Stuart.
On Liberty. London: John W. Parker and Son, 1859. (Éditions modernes : éd. David Bromwich et George Kateb, Yale University Press, 2003 ; ou édition critique dans Collected Works of John Stuart Mill, vol. 18, University of Toronto Press, 1977.)

Popper, Karl R.
The Open Society and Its Enemies. 2 vol. London: Routledge, 1945. (Édition révisée en un volume : Princeton: Princeton University Press, 1963 ; réédition 2020 avec préface de Vaclav Havel.)

Waldron, Jeremy.
The Harm in Hate Speech. Cambridge, MA: Harvard University Press, 2012.

Autres références contextuelles et secondaires mentionnées implicitement :

- Peirce, Charles Sanders ; James, William ; Dewey, John : Œuvres pragmatistes générales (non citées en détail, mais sous-jacentes au pragmatisme américain).
- Dworkin, Ronald : Divers écrits sur la liberté d'expression (par ex. Taking Rights Seriously, Harvard University Press, 1977).
- Rapports contemporains : House Judiciary Committee, Rapport sur le DSA et la « censure globale », février 2026 (non académique, mais cité pour le contexte actuel).

A NOTER : Ces références forment le corpus philosophique central de la note. Pour une utilisation en publication, il est recommandé de vérifier les éditions les plus récentes ou les traductions françaises disponibles (par ex. Berlin et Habermas chez Gallimard ou Payot ; Mill chez Vrin ou PUF).

WESTERN ARC

RECOMMANDATIONS POUR RÉÉQUILIBRER LA MISE EN ŒUVRE DU DSA

De l'Analyse aux Recommandations

Fondées sur les constats de cette note, ces recommandations visent à corriger les effets observés du DSA sans remettre en cause ses objectifs fondamentaux. Elles s'appuient sur une **approche transatlantique équilibrée**, pour renforcer la légitimité, l'innovation et la souveraineté occidentale.

Mettre en place une évaluation indépendante et annuelle des effets du DSA
– Portant sur l'impact sur la diversité de l'information, les usages numériques, les coûts de conformité et l'innovation.

Renforcer la transparence des interactions entre régulateurs et plateformes
– Via un registre public des demandes et signalements.

Introduire un principe opérationnel de proportionnalité économique
– Évaluant l'impact sur les PME et les effets anticoncurrentiels.

Clarifier juridiquement la notion de "risque systémique"
– Par une doctrine interprétative européenne avec critères objectifs.

Harmoniser les pratiques nationales de mise en œuvre du DSA
– Avec des lignes directrices communes pour cohérence.

Standardiser l'accès des chercheurs aux données des plateformes
– Via un protocole européen unifié.

Vers une Régulation Adaptative

Ces mesures constituent un socle minimal pour **éviter que la régulation ne devienne contre-productive**. Elles invitent à un renouveau transatlantique, où l'Europe articule profondeur normative et efficacité innovante.

Présentation de l'auteur

Vivien Hoch (@vivien_hoch) est docteur en philosophie, spécialiste de communication digitale dans une agence.

Il est membre du board du think tank WESTERN ARC.

À propos de Western Arc

Dans ce contexte, **Western Arc** (@WesternArc_) entend jouer son rôle : offrir un cadre où les idées circulent, où l'expertise se met en mouvement, et où les traditions européennes peuvent dialoguer avec l'efficacité américaine. Notre mission est de créer des ponts, de former des esprits, et d'éclairer les choix qui s'annoncent.

Nous invitons tous ceux qui souhaitent contribuer à cette réflexion à rejoindre nos travaux, nos échanges et nos programmes : pour comprendre, transmettre et agir avec lucidité. L'Occident n'est pas un héritage immobile ; c'est une dynamique vivante qui se renouvelle lorsque ses institutions, ses cultures et ses innovations s'articulent de manière féconde.

Rejoignez www.thewesternarc.org

Suivez @WesternArc_